



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autonomie des personnes âgées

Question au Gouvernement n° 2272

Texte de la question

AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun. Monsieur le Premier ministre, il ne fait pas bon vieillir dans ce pays depuis que vous êtes aux commandes, tant vous avez jeté votre dévolu fiscal sur nos aînés, qualifiés maintes fois dans vos rangs de nantis. Ils sont pourtant une chance pour notre société, tant ils participent au lien social, à la vie de notre pays, ne serait-ce qu'en aidant leurs enfants et leurs petits-enfants.

Mais notre société le leur rend-elle bien ? A-t-elle suffisamment pris la mesure des effets de l'augmentation de l'espérance de vie – 79 ans pour les hommes, 85 ans pour les femmes ? Aujourd'hui, près d'un million et demi de personnes sont en perte d'autonomie. Demain, ils seront un million de plus avec la recrudescence de ce fléau qu'est la maladie d'Alzheimer.

Face au défi de la dépendance, monsieur le Premier ministre, que faites-vous ? La situation ne cesse de se dégrader sur le terrain, source d'une déshumanisation. Je ne vous parle pas d'un énième rapport mais d'actions concrètes destinées à aider nos aînés à rester chez eux le plus longtemps possible – car telle est le plus souvent leur volonté –, à créer des postes dans les structures d'aide à domicile et les maisons de retraite, dont les personnels sont au bord de la crise de nerfs, à montrer davantage de considération envers les personnels aidants et soignants dont le travail quotidien, plein d'humanité, est insuffisamment reconnu et rémunéré.

Monsieur le Premier ministre, il y a urgence. Nos aînés, celles et ceux qui les accompagnent au quotidien, les familles qui payent chaque mois un reste à charge de 1 500 ou 2 000 euros pour les personnes hébergées dans les EHPAD, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : tous vous conjurent d'agir, enfin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Fabien Di Filippo. Emploi fictif !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Permettre aux aînés de rester chez eux en renforçant les services à domicile, augmenter le personnel dans les établissements et améliorer leur quotidien, limiter le reste à charge des résidents en EHPAD : ce sont ces mêmes objectifs que nous assignons à la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie. Nous entendons la contestation qui s'exprime. Agnès Buzyn présentera d'ici à la fin de l'année une réforme d'ampleur. En attendant, le PLFSS – projet de loi de financement de la sécurité sociale –, que je vous invite à consulter promptement et à voter avec nous, concrétise nos premiers engagements.

M. Maxime Minot. Nous aimerions bien l'avoir !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Un de ceux-ci est l'augmentation massive de la présence des personnels auprès des résidents dans les EHPAD. Ceux-ci bénéficieront de 450 millions d'euros supplémentaires, dont 210 millions dès 2020. Une enveloppe de 50 millions d'euros sera de nouveau dégagée en 2020 afin que, quels que soient les mouvements de convergence des tarifs, aucun établissement ne voie ses dotations diminuées. En 2020 sera reconduite une enveloppe de 15 millions d'euros destinée au recrutement et au développement du personnel infirmier présent la nuit dans les EHPAD.

Pour la rénovation et la transformation des établissements médico-sociaux, 130 millions d'euros seront consacrés à l'investissement. Enfin, pour améliorer la démarche de revalorisation des métiers du grand âge, le PLFSS prévoit le versement de la prime d'assistant de soins en gérontologie pour les aides-soignants qui auront suivi une formation spécifique de prise en charge des personnes âgées. Enfin, et pour soutenir le secteur de l'aide à domicile en attendant la réforme structurelle qui interviendra dans le cadre de la loi sur le grand âge et l'autonomie, 50 millions d'euros seront sanctuarisés dans ce même PLFSS. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun. Je vous remercie pour votre réponse, même si celle-ci reste tout de même insuffisante. Je rappelle que le rapport Libault, qui vous a été remis au mois de mars, évalue dans un premier temps les besoins à plus de 6 milliards d'euros supplémentaires par an. Nous aurons bien sûr ce débat dans le cadre du PLFSS et du projet de loi que vous annoncez. Mais sachez que nous prendrons toute notre part dans le renouvellement du pacte générationnel, convaincus que nous sommes que la personne âgée n'est pas un fardeau mais une richesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2272

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 octobre 2019](#)